



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/46/L.70
22 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 82 de l'ordre du jour

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède :
projet de décision

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 45/264 du 13 mai 1991 sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes, et tenant compte de la nécessité de renforcer les activités opérationnelles du système des Nations Unies, en particulier les aspects ayant trait à leur gestion et à leur financement, décide :

a) De prier le Conseil économique et social de décider, à sa session d'organisation pour 1992, quelles dispositions il y aurait lieu de prendre pour qu'il examine, à sa session ordinaire de 1992, la question du renforcement des activités opérationnelles du système des Nations Unies, compte tenu à cet égard des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination et le Comité administratif de coordination à leur vingt-sixième série de réunions communes concernant le choix des thèmes pour 1992 1/;

b) Prie le Secrétaire général de soumettre au Conseil économique et social, à sa session ordinaire de 1992, un rapport analytique portant sur les dernières études relatives aux activités opérationnelles, y compris le projet des pays nordiques concernant l'ONU 2/.

1/ E/1991/143, par. 69.

2/ Voir A/C.2/46/7.